

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 Juillet 2023 à 18h30

Date de la convocation : le 05 Juillet 2023

Membres présents : MM. AMIAUD Dominique, LAMBERT Xavier, TONIN Nicolas, Mme MARSAUD Marie-Sophie, MM. BABIN Cédric, CHENU Dominique, Mmes AMIAUD Amandine, VINCENT Réjane, M. VINCENT David

Membres absents excusés : MM ARROYO Patrick, MOREAU Guy

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Xavier

Ordre du jour :

- 1) Achat terrain pour élargissement chemin rural,
- 2) Subvention voirie accidentogène,
- 3) Questions diverses.

*** Achat terrain pour élargissement chemin rural**

Monsieur le Maire rappelle que le chemin au lieu-dit « Le Faux » doit être élargi car les engins actuels ne peuvent plus l'emprunter, du fait de son étroitesse. De plus une partie de la propriété a été achetée par un couple, qui en fera son habitation principale, son accès s'effectuera par ce chemin.

Le nouveau bornage du chemin a été fait par la SELARL Cabinet GUILLEMET de Jonzac.

La commune doit acheter une partie des terrains agricoles appartenant à M. ROSE Michaël pour pouvoir élargir ce chemin rural.

Il a été convenu avec M. ROSE que la commune fasse l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées :
B 1633 pour 01a 97ca
B 1635 pour 03a 88ca

Le Conseil Municipal a décidé après en avoir délibéré :

De fixer le prix d'achat à 0,80 € du m²

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

*** Subvention voirie accidentogène**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, s'élève à :

- Montant HT : 11 125,00 €
- Montant TTC : 13 350,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*** Questions diverses**

FIN DE REUNION
SEANCE LEVEE A 20H00

Dominique AMIAUD

ARROYO Patrick

LAMBERT Xavier

Guy MOREAU

TONIN Nicolas

MARSAUD Marie-Sophie

BABIN Cédric

CHENU Dominique

AMIAUD Amandine

Absente excusée

VINCENT Réjane

VINCENT David